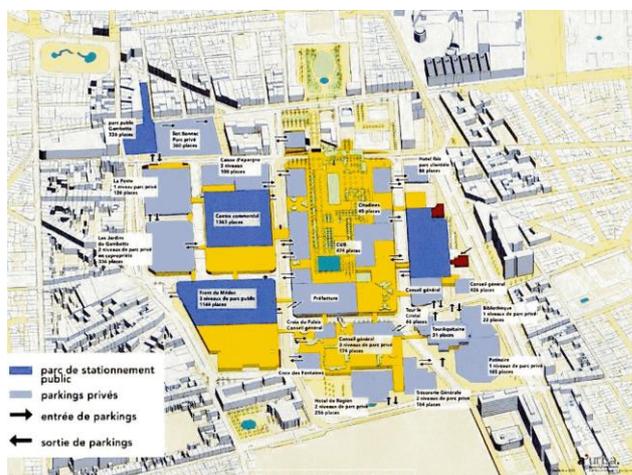


BORDEAUX MERIADECK - LES ZONES DE STATIONNEMENT



Maquette du quartier Mériadeck Royer/Willerval 1970



Plan A'URBA 2007

1. IDENTITE DU BÂTIMENT OU DE L'ENSEMBLE

Nom usuel du bâtiment : parkings du quartier moderne de l'Hôtel de Ville
Variante du nom : Metpark - Parcub - noms des divers emplacements
Numéro et nom de la rue : ensemble de constructions formant un quartier moderne sur dalle
Ville : BORDEAUX 33 000

PROPRIETAIRE ACTUEL

Nom : divers propriétaires privés - Bordeaux Métropole

ETAT DE PROTECTION

Type : situé dans le périmètre de la Ville de Bordeaux classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO
Date : 2007
Type : Plan Local d'Urbanisme de Bordeaux Métropole
Date : 2006 - révisé en 2011, fiche B 9029 ; nouveau PLU voté en 2016

ORGANISME RESPONSABLE DE LA PROTECTION

Nom : Ville de Bordeaux
Adresse : Hôtel de Ville, place Pey Berland - 33000 Bordeaux
Téléphone : 05 56 10 20 30

2. HISTOIRE DU BÂTIMENT

Commande

En 1955, lorsque Jean Royer commence à travailler sur la rénovation du quartier, le maire Jacques Chaban-Delmas exige la construction de 6 500 places de stationnement : la nappe phréatique est à 4,50 m environ du sol, parfois plus près, et il est difficile de creuser en sous-sol pour aménager les zones de stationnement.

Jean Royer profitera de la topographie du quartier et des 2 buttes situées l'une à l'Ouest, rue François de Sourdis et l'autre à l'Est, cours d'Albret, pour construire une dalle à 14,50 m NGF qui viendra effacer les pentes des rues et créer au-dessous un vide qui abritera les zones de stationnement. Le creux sous la dalle, en fonction de la hauteur NGF du sol, est variable et permet de recevoir un, deux ou même trois niveaux sans trop creuser.

La Société Bordelaise Mixte d'Urbanisation et de Construction (SBUC) est chargée de gérer l'ensemble du projet mais devant les complications administratives et financières, il sera créé en 1964 une nouvelle Société d'Economie Mixte qui ne s'occupera que de la rénovation du quartier Mériadeck : la Société Bordelaise mixte de Rénovation et d'Urbanisation (SBRU).

En 1966, la SBRU rédige avec Jean Royer et Jean Willerval le cahier des charges du quartier. Elle est devenue propriétaire des terrains acquis en vue de la rénovation et délimités par le tracé de 1955.



plan 1955

Le périmètre est divisé en îlots, eux-mêmes divisés en lots qui sont vendus aux acquéreurs.
Il faudra attendre la construction de la dalle de couverture pour pouvoir aménager les zones de stationnement.

SECRETARIAT D'ÉTAT
A LA CULTURE

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE

MONUMENTS HISTORIQUES ET SITES
BÂTIMENTS DE L'ÉTAT

DÉPARTEMENT
GIRONDE

Agence de
BORDEAUX

Référence du Service
de l'Urbanisme et de l'Habitation
URB N° 46 846/0 AT A/6

813-73

N° 1618 PF/AD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BORDEAUX Le 10 Mai 1977

VILLE DE BORDEAUX
28 MAI 1977
BUREAU DU COURRIER

AUTORISATION

PRÉALABLE A LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
DANS LE CHAMP DE VISIBILITÉ D'UN IMMEUBLE CLASSÉ OU INSCRIT
SUR L'INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES
(Article 13 bis de la loi des Monuments historiques)

Nom du pétitionnaire : Société Bordelaise Mixte de Rénovation
Urbaine

Adresse : 8, Cours Anatole France - 3306 BORDEAUX CEDEX

Lieu d'exécution des travaux : BORDEAUX

Rue Ilot - Quartier de l'Hôtel de Ville

Objet des travaux projetés : Construction de Parkings

Date de la réception de la demande à l'Agence des Bâtiments de France
de la Gironde le 28 Avril 1977

Champ de visibilité
d Eglise St Bruno M.H.

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments historiques,
modifiée et complétée par la loi du 25 février 1943 et notamment
les articles 13 bis et 13 ter ;

Vu les pièces du dossier présenté par le pétitionnaire sus-indiqué,
AVIS **FAVORABLE** est donné au projet ~~de~~
modificatif

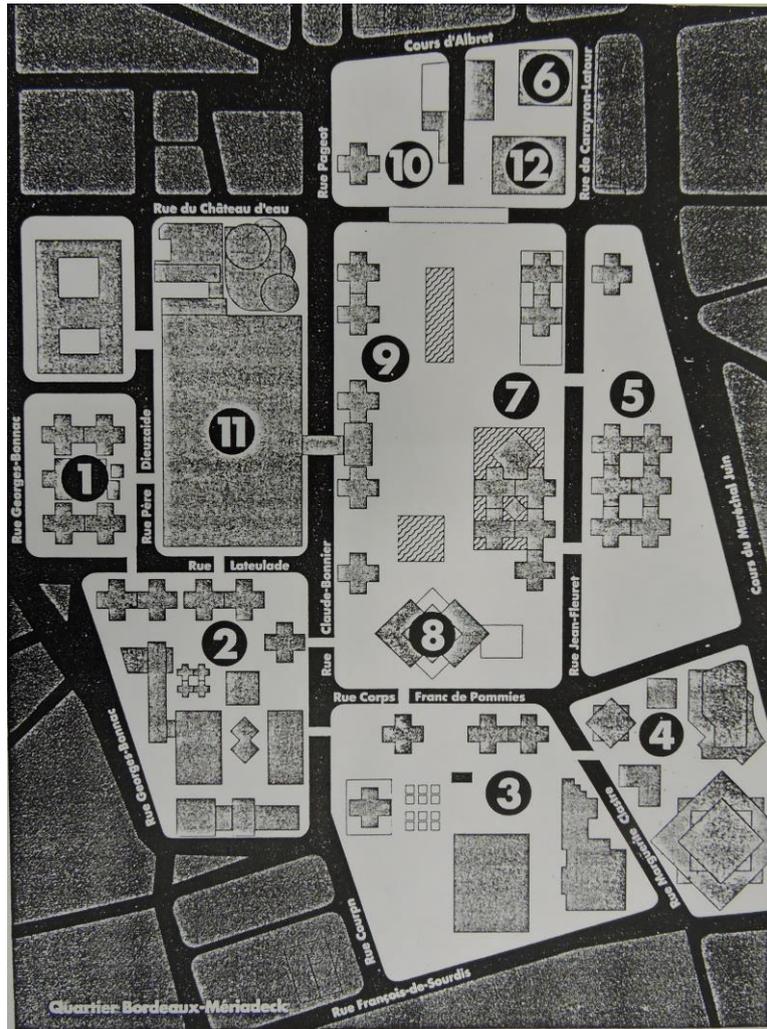
sous les prescriptions suivantes :

Modèle n° 21 - IN 5 021045 0 74

MINISTÈRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES CULTURELLES
Département
des BÂTIMENTS DE FRANCE
7, rue Emmanuel Philéas
BORDEAUX

PIERRE FOURTEAU
Architecte D.P.L.G.
Architecte des Bâtiments de France,
P.FOURTEAU

Permis de construire des parkings 1977 : avis ABF



Plan des constructions 1975 ; les îlots

On peut remarquer sur ce plan que l'Hôtel de Poissac a été déplacé en zone 10 et l'axe central du jardin maintenu.

Le cahier des charges prévoit que chaque acquéreur réalise sur son îlot ou lot les fondations sur pieux des futures constructions, l'aménagement du dessous de la dalle en zones de stationnement proportionnelles à l'utilisation des bâtiments, logements ou bureaux, locaux techniques et l'édification des bâtiments sur la dalle.

saires et les hauteurs minimales des parkings sous poutres.

La hauteur libre sera de 2,00 m minimum, sous obstacle, sauf zones délimités sur le plan 2P2E.

L'ossature prévue comprend essentiellement des planchers du type à poutrelles et à corps creux avec table de compression.

L'épaisseur des planchers est, compte-tenu des surcharges de 25 cm (20 + 5) pour les dalles à 14,50.

La structure principale sera constituée de poteaux de section carrée (avec arêtes chanfreinées) et de poutres orientées dans un seul sens et portant les extrémités des poutrelles.

Les fondations des parkings sont du type pieux forés tubés de 15 m environ de force portante 80 à 250 tonnes.

Toutes les dispositions relatives au parti constructif et aux structures sont définies au Cahier Descriptif du présent dossier Gros-Oeuvre, Etanchéité.

Les surcharges prises en compte sont de 250 kg/m² pour les parkings, affectées d'un coefficient dynamique de 1,15 et de 500 kg/m² pour la dalle piétonnière.

10 - DISPOSITIONS DE SECURITE DANS LES PARKINGS

Une attention particulière a été apportée en ce qui concerne l'adaptation des dispositifs de sécurité à prévoir dans les parkings.

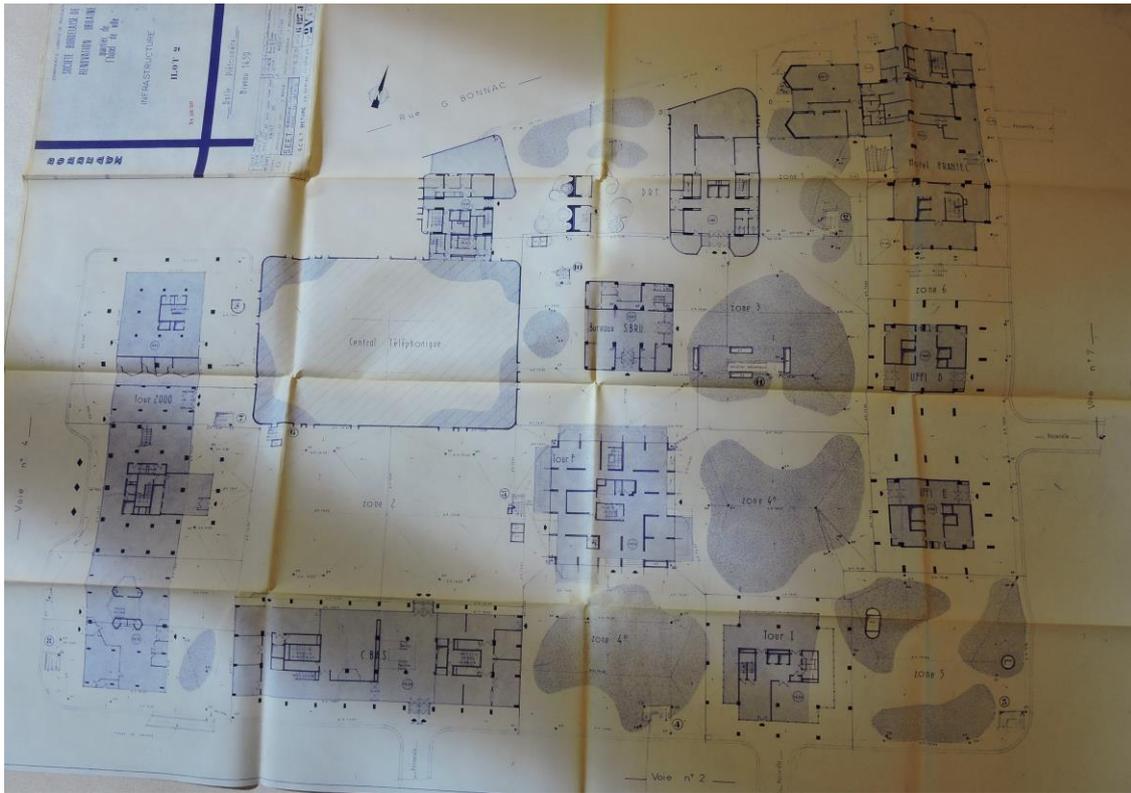
Les mesures que nous avons adoptées correspondent aux recommandations généralement formulées et préconisées par les services de Sécurité.

Ces mesures, qui appliquent les règles de construction, de salubrité et de sécurité contre les risques d'incendie, sont les suivantes :

1° Implantation

Les entrées et les sorties de véhicules ont été aménagées de façon qu'il n'en résulte pas de gêne ou de danger pour le trafic roulant aux heures de circulation intense.

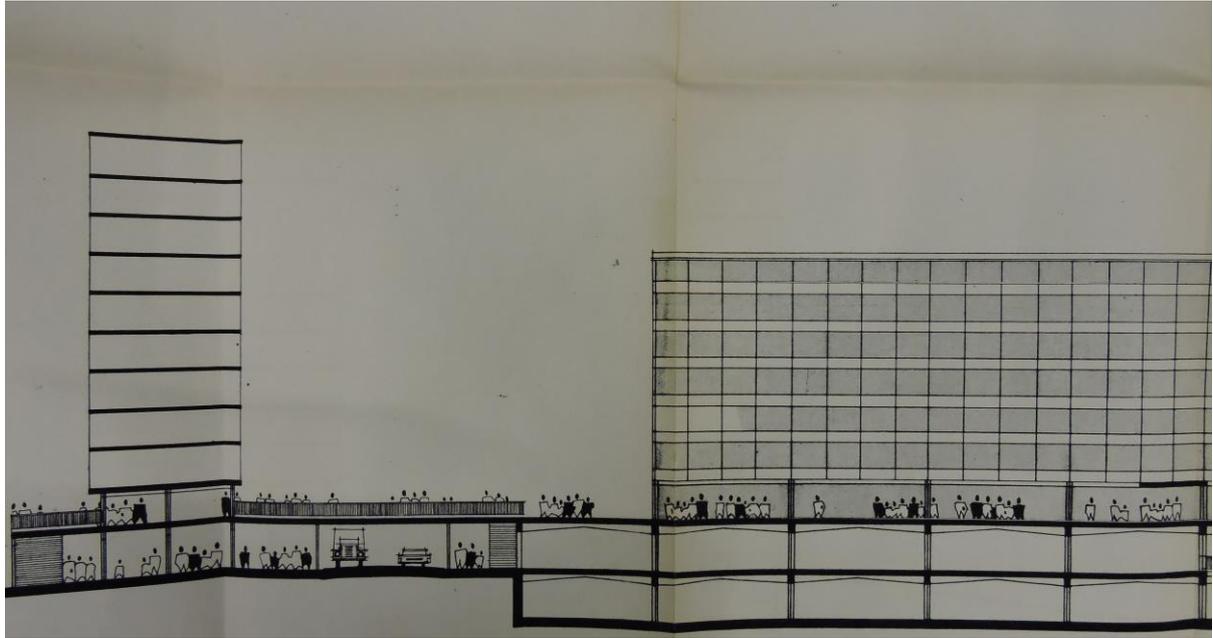
.../...



Plan 1977 dalle piétonne et îlots de végétalisation.

Ce plan de la dalle, exécuté par la SBRU est une mise à jour des évacuations des eaux pluviales. Il indique à l'origine les pieux des constructions, les zones végétalisées et les accès aux zones de stationnement. Le nom de J.Dwelles apparaît comme architecte.

L'aménagement des zones de stationnement par les acquéreurs de lots comprend également les liaisons piétonnes indispensables avec les constructions, avec la rue et avec la dalle. Des liaisons doivent être construites entre la dalle et la rue. Certains îlots créent des rues sous la dalle pour les traverser et assurer ainsi en sous-terrain le ramassage des ordures ménagères ou les livraisons. C'est le cas de l'îlot 2 qui est traversé depuis la rue Georges Bonnac jusqu'à la rue du Corps Franc-Pommiès par une voie urbaine réservée aux services. Il en existait une deuxième sous l'îlot 3 entre la rue Marguerite Crauste et la rue du Corps Franc-Pommiès. Ces voies ont été privatisées.



Plan Jean Royer 1963

A la rédaction de l'acte de vente, chaque acquéreur se voit dans l'obligation de revendre à la SBRU les sous-sols aménagés. En contrepartie, les acquéreurs auront la jouissance des zones de stationnement jusqu'en 2006, date à laquelle la SBRU reprend la pleine propriété des zones de stationnement. Les occupants de ces parkings devront alors payer à Parcube le montant de leur abonnement.

VENTE

6 et 20 janvier 1975

1°) par: SOCIETE BORDELAISE MIXTE DE RENOVATION URBAINE
S.B.R.U.

à : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE des TOURS D et E de
L'ILOT 2

Sous les charges et conditions particulières résultant:
1° du cahier des charges de cessions de terrains,
2° des statuts type de l'Association syndicale Mériadek «I»,
3° du règlement technique et architectural,
4° du contrat type d'entretien, (pages 10 à 43)

Parcelle de terrain formant le lot « E » de l'îlot 2
d'une superficie de 1.435,20 m² pour y construire:

- 2.431 m² hors oeuvre à usage de parkings,
- 875 m² -d°- -d°- de celliers,
- 304 m² -d°- -d°- de locaux techniques,
- 12.584 m² -d°- -d°- d'habitation,

destinés à être vendus en état futur d'achèvement.

2°) VENTE EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT

par: SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE des TOURS D et E de
L'ILOT 2

à : SOCIETE BORDELAISE MIXTE DE RENOVATION URBAINE
S.B.R.U.

2.431 m² de parkings formant les lots 261 et 262 de
l'état de division avec 318 et 375/10.000 èmes des
parties communes et quote-part de propriété du sol.

3°) Déclarations générales concernant les deux ventes - Mandat

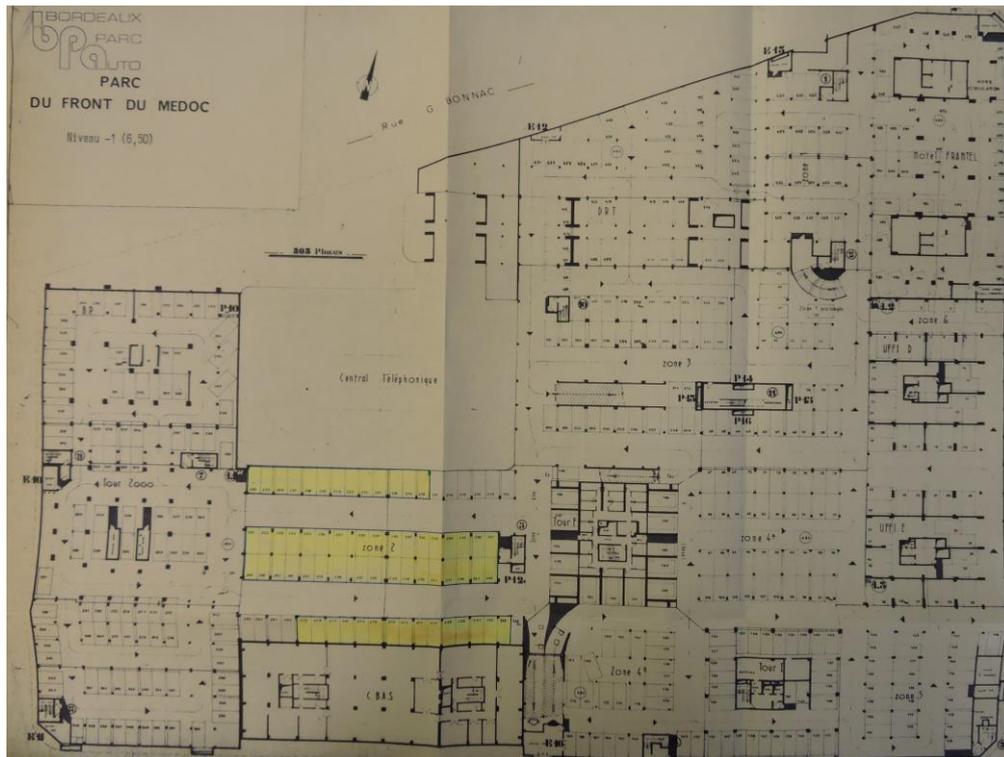
Maitre Alain GAUTHIER notaire associé
23, avenue du Jeu de Paume BORDEAUX CAUDERAN

Acte de vente SBRU / résidence Le Centre 1975

Dans les actes de vente de terrains par la SBRU, chaque notaire rédige un acte de vente par l'acquéreur à la SBRU des sous-sols aménagés en stationnement. Ce principe ne sera pas appliqué à tous les îlots et certains acquéreurs comme la GMF (résidence André Lhote) ou les Jardins de Gambetta gardent la propriété du dessous de dalle.

En 1968, un arrêté préfectoral transfère à la Communauté Urbaine de Bordeaux, qui vient d'être créée, la poursuite de l'opération Mériadek et qui reprend la propriété du stationnement à la place de la SBRU.

La gestion en est confiée à une société, Bordeaux Parcauto (BPA), appelée par la suite Parcub, puis Metpark. Le nom doit évoluer avec les changements de noms de la communauté urbaine.



plan des zones de stationnement 1977

Architectes

Jean Royer, Jean Willerval

Date de la commande : 1965
Durée du chantier : début 1971
 fin 1980

ETAT ACTUEL DU BÂTIMENT

Usage

Les zones situées sous la dalle sont exclusivement réservées au stationnement ou à des installations techniques

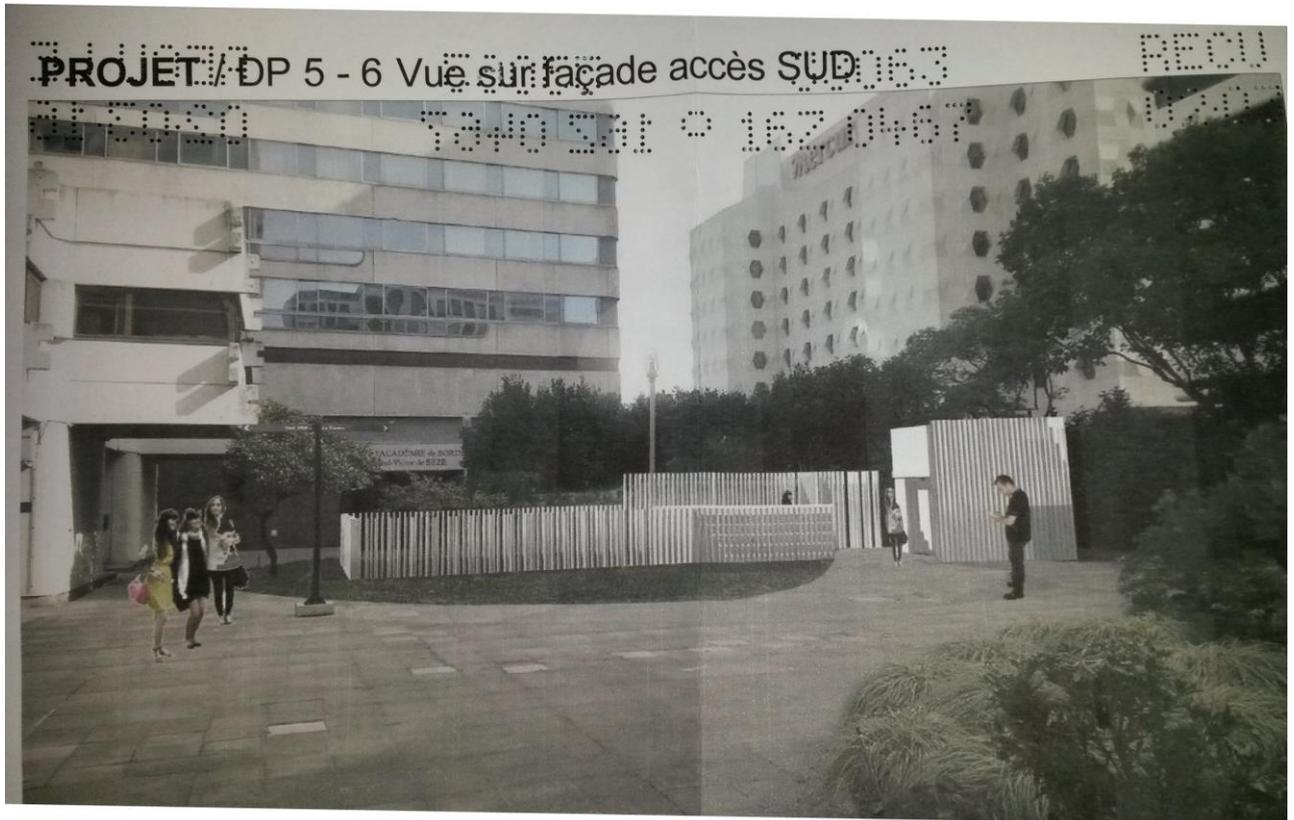
Etat du bâtiment

Les zones de stationnement n'ont pas été modifiées dans leur conception.

Résumé des restaurations et des autres travaux conduits, avec les dates correspondantes

Il y a eu 2 aménagements

- 1993 : à la suite de l'achat par le rectorat de Bordeaux d'un des bâtiments du central téléphonique, la Tour de Sèze, et l'acquisition par la Ville d'une partie des stationnements, la zone appelée Front du Médoc se trouve divisée entre trois copropriétaires.
- 2010 : une partie de la zone située dans le parking Front du Médoc est affectée à la fourrière
- 2017 : ré-aménagement d'un accès parking/dalle derrière l'hôtel Mercure.



Entrée parkings Le Centre : remplacement du dôme orangé par un accès ascenseur 2017

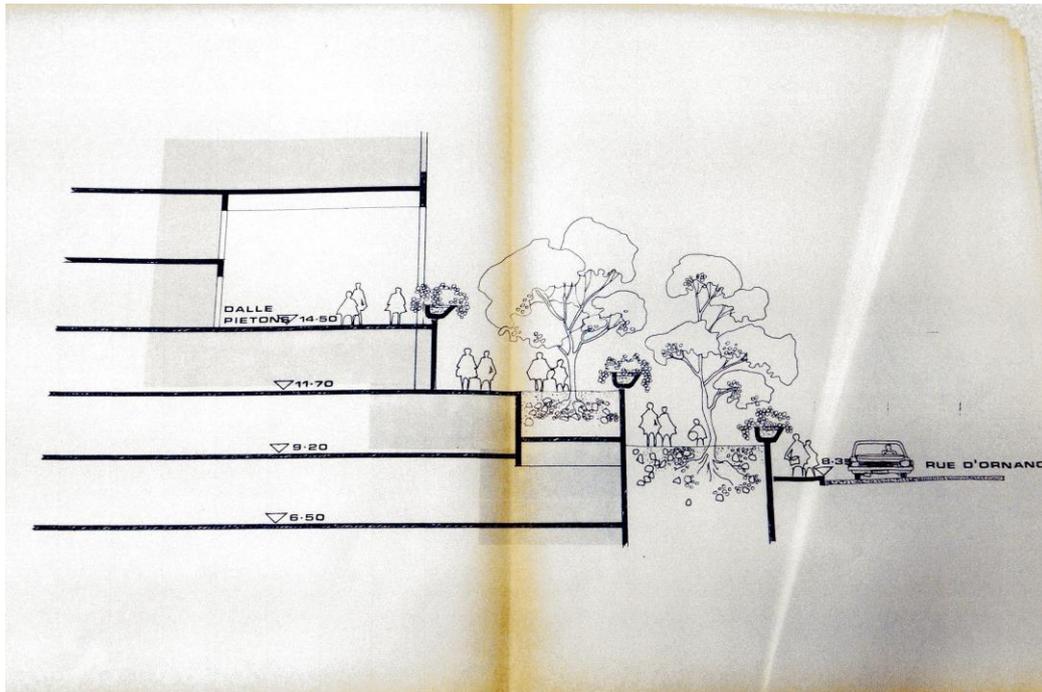


Le nouvel accès 2017

3. RAISONS JUSTIFIANT LA SELECTION EN TANT QUE BÂTIMENT DE VALEUR REMARQUABLE ET UNIVERSELLE

appréciation technique

En 1955, lorsque le maire exige avec la rénovation du quartier la création de 6500 places de stationnement, sa demande apparaissait démesurée. Le nombre de voiture par foyer était inférieur à 1 et le stationnement payant était limité à l'hypercentre. L'ingéniosité des urbanistes du projet Mériadeck qui a permis d'utiliser le vide en sous-sol créé en construisant la dalle donne aujourd'hui à la ville un parc de stationnement important en centre ville ; ce parc est tellement important que lors de la construction de l'immeuble prévu pour abriter les bureaux de la mairie en 2010, la cité municipale, la ville n'a pas construit de parkings pour ses personnels ou pour les utilisateurs des services : il a été considéré que l'offre de stationnement était suffisante à moins de 200 mètres et la Cité Municipale ne comporte donc que 36 places réservées à des véhicules de maintenance. Aujourd'hui encore, les administrations qui continuent de s'implanter ou de se développer dans le quartier ne pas créent de places supplémentaires pour le public et de réservent la totalité des zones de stationnement à leur personnel..



Plan coupe dalle, stationnement Le Ponant sur 3 niveaux

4. PHOTOGRAPHIES ET ARCHIVES

Archives écrites, correspondance, etc. :

Archives de la Ville de Bordeaux :

Permis de construire PC 73 Z 0813, 323 Z 77, 82 Z 0520

Archives de la résidence Le Centre

Liste des documents assemblés dans le dossier

Archives visuelles originales :

archives de la Ville de Bordeaux

archives de La Mémoire de Bordeaux